



**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**À tous les contribuables de la
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2020 se dérouleront à 19 h 30 aux dates suivantes :

21 janvier	5 mai	6 octobre
4 février	19 mai	20 octobre
18 février	2 juin	3 novembre
3 mars	16 juin	17 novembre
17 mars	7 juillet	8 décembre
7 avril	31 août	22 décembre
21 avril	22 septembre	

À moins d'avis contraire, toutes les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 4 décembre 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca